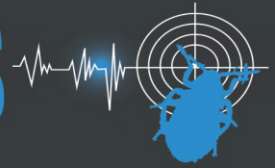


**USAGE
 PROFESSIONNEL**

**PUNAISES
 DES LITS**



FOR BUG® PLUS



FOR-BUG® PLUS s'utilise dans la lutte contre les punaises de lits (*cimex lectularius*)

Il agit les différents stades de développement des insectes : les œufs, nymphes et adultes. Il allie une action physique et une action mécanique sur les insectes, qui ne peuvent développer de résistance ; car la mort fait suite à un phénomène de déshydratation.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

FOR-BUG® PLUS s'utilise à l'intérieur des habitations. Il agit rapidement en quelques heures et présente une rémanence (durée de l'action) de plusieurs semaines.

Traitement des punaises de lits :

Pulvériser dans toutes les fissures et crevasses où les punaises peuvent se cacher et créer des barrières en pulvérisant les cadres de lits, les pieds de lits, les plinthes (ou une bande de 20 cm au bas des murs), derrière les cadres (tableaux), rideaux, sur les murs....

La pulvérisation peut se faire sur des surfaces poreuses ou non poreuses. La rémanence sera variable selon les supports.

Pulvériser à une distance de 30 cm la zone à traiter, à raison de 40g/m² ce qui correspond à 19 secondes de pulvérisation/m². Agiter le produit avant emploi.

Le contenant permet de traiter une surface de 9m².

Les pièces doivent être nettoyées soigneusement avant le traitement. Le produit ne s'applique pas sur les matelas. La pulvérisation est légèrement blanche, elle laisse peu ou pas de traces selon la couleur du support. Un essai préalable sur le support est recommandé.

Pour un traitement curatif, prévoir une nouvelle application après 1 semaine, s'il y a présence de juvéniles consécutivement au développement des oeufs afin de perturber le cycle complet et/ou rester efficace contre de nouvelles infestations. Faire au minimum 3 applications espacées de 1 à 4 semaines pour un traitement curatif.

Pour un traitement préventif, l'intervalle entre les traitements peut aller jusqu'à 3 semaines. Faire des observations sur les sites infestés pour vérifier l'absence d'insectes.

Renouveler le traitement en cas d'inhibition de la barrière physique à cause du nettoyage des surfaces, ou en cas de nouvelle infestation, sans dépasser 11 applications par an.

PRODUIT BIOCIDÉ

TP 18
 AMM : FR-2019-0002

USAGES :

Intérieur,
 contre Cimex Lectularius

ACTION ET TRAITEMENT :

Mécanique sur la cuticule puis dessiccation.

CONTIENT :

1,67% Dioxyde de silicium amorphe (nano)
 (CAS : 112926-00-8)

DURÉE DE

CONSERVATION :
 2 ans

AVERTISSEMENT :

Danger



CONDITIONNEMENT :

Aérosol de 500 ml,
 (par 12).

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante info@edialux.fr.

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Élimination du produit et de son emballage :

Ne pas se débarrasser du produit dans les canalisations, les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés, comme un produit dangereux. L'élimination du contenant dans l'environnement est interdite.

